

**École doctorale Humanités nouvelles – Fernand Braudel**

**Compte rendu du Conseil**

**Lundi 5 février 2024**

**14h00-16h00**

(en Teams)

***Membres présents***

François Audigier, Stéphanie Bertrand, Nathalie Collé, Gilles Drogue, Stéphane Dufour, Béatrice Fleury, Manon Kuffer, Françoise Lartillot, Roxane Martin, Hajer Mestaysser, Aude Petra, Giuseppe Sangirardi, Katsiaryna Siniapkina, Isabelle Vitry.

***Membres excusés***

Julie Ambal, Véronique Cnockaert, Anne Feler, Cécile Fries-Paiola, Sylvie Grimm-Hamen, Catherine Lanneau, Dominique Longrée, Aude Meziani, Thomas Petruzzella, Lucie Rydzek (suppléante), Chrystalle Zebdi-Bartz.

***Informations générales***

1. Accréditation

L’Université a reçu les éléments d’accréditation de la vague C. L’avis pour l’ED HN-FB est : « Conforme avec des recommandations à poursuivre la réflexion sur la durée des thèses ainsi que les causes d’arrêt des thèses, à continuer à explorer les besoins du marché régional du travail ainsi que transfrontalier afin d’améliorer l’avenir des futurs docteurs, explorer les possibilités de contrats Cifre ». Si une réflexion approfondie sera conduite sur la durée des thèses et sur les motifs concernant les arrêts, la question sur les besoins du marché régional ou grand-régional ne sera pas prise en compte car elle ne correspond pas à la spécificité des thèses préparées dans l’ED. Enfin, le dernier aspect relevé par l’HCERES sur les contrats Cifre connaît actuellement une évolution au sein de l’ED, trois thèses (deux au Crem, une au LIS) relevant de cette catégorie ayant été inscrites – ou qui sont en cours de l’être - pour l’année 2023-2024. L’une est accueillie par une collectivité territoriale, une autre l’est par une entreprise, une autre par une organisation culturelle.

1. Budget de l’ED

Le budget 2024 de l’ED HN-FB s’élève à 63 700 €. Il est ainsi ventilé :

* 5 000 € en masse salariale
* 12 500 € affectés aux projets (frais relatifs à l’impression des thèses pour 10 000 €, Journée de rentrée de l’ED à hauteur de 1500 € et l’organisation d’une journée de rédaction à destination des doctorants à Metz et Nancy à hauteur de 1000 €).

Pour rappel, le budget 2023 était de 57 898 € (dont 5000 € en masse salariale).

|  |  |
| --- | --- |
| **Type de dépenses** | **Enveloppes** |
| **Formations** | **Aides à la mobilité** | **Aide aux fonctionnements des jurys** | **Prix de thèse ED** | **Aide à la publication** | **Fonctionnement ED** | **Autres dépenses de fonctionnement** | **Total** |
| Versement aux laboratoires |   | 16 000,00 €  | 18 000,00 €  |   |   |  5 000,00 €  |   |  39 000,00 €  |
| Frais de déplacement |   |   |   |   |   |   |  2000,00 €  |  2 000,00 €  |
| Frais de réception  |  1 000,00 €  |   |   |   |   |   | 2 200,00 €  |  3 200,00 €  |
| Masse salariale |  5 000,00 €  |   |   |   |   |   |   |  5 000,00 €  |
| Rémunération sur facture |   |   |   |   |   |   |   |  - €  |
| Impression des thèses |   |   |   |   |   |   |   |  - €  |
| Récompenses doctorants/docteurs |   |   |   |  900,00 €  | 3 600,00 €  |   |   |  4 500,00 €  |
| Reprographie |   |   |   |   |  10 000,00 €  |   |   |  10 000,00 €  |
| Autre dépenses de fonctionnement  |   |   |   |   |   |   |   |  - €  |
| Sous-total | 6 000,00 €  |  16 000,00 €  | 18 000,00 €  |  900,00 €  | 13 600,00 €  |  5 000,00 €  | 4 200,00 €  |  63 700,00 €  |
| Total général |  63 700,00 €  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Fonctionnement |  58 700,00 €  |  |  |  |  |  |  |  |
| Masse salariale  |  5 000,00 €  |  |  |  |  |  |  |  |

1. Modification des crédits de formation (Onglet « Après-thèse »)

Comme annoncé précédemment, les crédits de thèse ont été modifiés. Ce changement figure désormais sur les pages de l’ED.



À noter que les présidents et présidentes des associations de l’Université pourront faire valoir l’ensemble des activités d’organisation en tant que « responsabilité collective » en plus du mandat de présidence. En outre, aucune rétroactivité ne sera effectuée sur les crédits validés en amont.

1. Des dates à retenir

**28 mars 2024** : Journée CIFRE : « Créer des Ponts entre la Recherche et l’Industrie ». Cette journée est organisée en direction des SHS, des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion, de la MSH Lorraine à Nancy.

Formation/accompagnement des encadrant.es de thèse :

* **10 et 11/06** : visioconférence
* **20 et 21/06** : visioconférence
* **24 et 25/06** : en présentiel (a priori sur le campus ARTEM)

Des membres du conseil disent tout l’intérêt qu’il y a à assister à ces formations. Bien conçues et planifiées, elles préparent à l’encadrement en prenant appui sur de nombreux sujets et exemples. Des sujets importants sont traités tels le harcèlement, la gestion de conflits, ce qu’on peut dire ou non… Forts de ces arguments, les représentantes et représentants des unités de recherche sont invités à en informer leurs collègues.

**29 novembre 2024** : Cérémonie de remise des diplômes de docteur.es (Metz)

***Approbation du compte-rendu du 4 décembre 2023***

Au CR du 4 décembre 2023 a été ajoutée une annexe avec un CR plus détaillé du Workshop sur l’Encadrement Doctoral, édition 2023. Ce document a été rédigé par Nathalie Collé.

Le compte-rendu modifié du CR du 4 décembre 2023 est approuvé par la totalité des membres présents au conseil.

***Campagne d'ouverture à l'obtention d'un contrat doctoral Handicap***

* 7 février 2024 : ouverture de la campagne
* 22 mars 2024 (17h00) : date limite de dépôt à l’école doctorale
* 25 mars 2024 : validation des dossiers par le conseil de l’ED
* 18 avril 2024 : validation des dossiers au CLED
* 18 mars 2024 / 23 mai 2024 : dépôt des candidatures auprès du ministère
* juin 2024 : transmission des résultats
* Campagne 2023 : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/contrats-doctoraux-handicap-campagne-nationale-2023-88393>

Notre ED présenterait une demande (Ecritures) voire deux (un candidat du Crem déposera une demande cette année ou l’année suivante).

***Ouverture de l’Espace Rabelais***

L’Espace Rabelais est ouvert ; il met à disposition des salles de travail pour les doctorantes et doctorants ainsi que pour les associations.

* Le règlement Intérieur de cet espace prévoit la mise en place d’un « comité des usagers » avec un représentant ou une représentante des doctorants et doctorantes de chaque école doctorale (HN-FB, SJPEG, SLTC).
* Il est possible que l’ED soit invitée à déménager dans les locaux de l’Espace Rabelais.

À noter toutefois les difficultés que des doctorantes et doctorants rencontrent pour entrer dans le bâtiment, la carte d’accès ne paraissant pas paramétrée de la même façon d’une personne à une autre.

***Rétroplanning des avis et élections à venir***

* 15 avril 2024 : lancement de la campagne de la nouvelle direction d’ED. À cette occasion, sont demandées une profession de foi ainsi que la présentation d’une candidature comprenant une direction et une direction adjointe (une ou deux personnes avec, dans la mesure du possible, une représentation des deux sites - Metz et Nancy).
* 6 mai 2024 : retour des candidatures à la direction de l’ED ainsi qu’à Marc Dalaut.
* 13 mai : présentation en conseil des candidatures à la direction de l’ED.
* Fin mai - fin juillet 2024 : passage au CS de la direction de l’ED qui a obtenu un avis favorable du conseil de l’ED.
* Entre cette date et le 1er septembre, un tuilage sera fait entre l’ancienne direction et la suivante.
* 1er septembre 2024 : les nouveaux mandats de directeurs-directrices d'ED commencent.
* Septembre 2024 : nomination officielle des membres « recherche » + Biatss du conseil.
* + Nomination par la Présidente des membres « recherche » du conseil.
* Octobre 2024 : nomination officielle des membres « extérieurs » du conseil.
* + Nomination par la Présidente des membres « extérieurs » du conseil
* *NOTA BENE* : les doctorant.es du conseil ont été élu.es au 1er janvier 2023, pour une durée de 2 ans. La prochaine élection des représentant.es des doctorant.es est donc prévue le 1er janvier 2025.

***Projet doctoral***

Giuseppe Sangirardi présente au conseil le projet *Minutes network meeting* qui associe plusieurs universités partenaires, autour de thématiques différentes mais articulées autour de la question des humanités et sciences sociales. Une *Summer School* est envisagée à la fin du contrat. Le conseil est favorable à la mise en œuvre de ce projet mais suggère au collègue de demander aux promoteurs du réseau scientifique les modalités et conditions d’exercice du partenariat. Il est également conseillé à Giuseppe Sangirardi de se renseigner sur le soutien apporté par l’UL aux manifestations de ce type dans le cadre des projets LUE. De son côté, l’ED demandera aux collègues de la MDD des informations sur les attendus de l’établissement par rapport à une telle coopération.

***Thèses sur travaux***

Lors du conseil précédent, une réflexion a été engagée sur les thèses sur travaux. Les collègues des différentes unités ont fait remonter les pratiques en cours dans leur section et ont également partagé des informations sur l’utilisation de ce dispositif dans plusieurs établissements. Le tableau ci-dessous résume les informations recueillies.

|  |  |
| --- | --- |
| **Expériences**  | **Modalités de travail dans les sections de CNU** |
| **8e section Langues et littératures anciennes**  | Pratique qui n’existe pas |
| **9e section Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes** | Pratique qui n’existe pas (hormis un cas ?) |
| **10e section Littératures comparées** | Pratique qui n’existe pas |
| **11e section Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes**  | Pratique qui n’existe pas |
| **12e section Langues et littératures germaniques et scandinaves** | Pratique qui n'existe pas et actuellement opposition de la section à une évolution vers ce type de pratique  |
| **18e section Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art** | Dans le domaine des Arts, il n’existe pas de texte spécifique sur les thèses sur travaux mais un doctorat associant création et recherche (Sacre).Le CNECEA (conseil national des enseignants-chercheurs des écoles d'architecture) a commencé à engager une réflexion autour des thèses sur travaux. Pour l’instant, il n’y pas d’éléments tangibles à disposition. Pour autant, au LHAC, ont été abordés les enjeux de trois types de doctorat : VAE, thèse sur travaux et thèse sur projet (qui concernent en particulier le champ de l’architecture. |
| **22e section Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes ; histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique** | Pratique qui n’existe pas |
| **71e section Sciences de l'information et de la communication** | Si rien n’est formalisé pour l’instant, des expériences isolées ont été conduites. Par exemple, deux thèses sur travaux ont été soutenues à l’Université de Bourgogne. |
| **Université François Rabelais Tours** | Permettre l'obtention du doctorat de l'université sur la base de travaux de recherche personnels réalisés par le candidat antérieurement à son inscription à l'université.La procédure de thèse sur travaux comprend trois étapes :1- Recevabilité du dossier du candidat2- Rédaction du mémoire de thèse, et suivi de formations dispensées par l'écoledoctorale3- Soutenance de thèse |
| **Université de Nanterre** | Différente de la procédure de doctorat par *« Validation* *des Acquis de l’Expérience »,* elle prend exclusivement en compte les travaux et études rédigés par le candidat au moment du dépôt de sa demande et ne requiert a priori aucune recherche nouvelle.La procédure de thèse de doctorat sur travaux à l’Université Paris Nanterre comprend quatre étapes.1. Dépôt du dossier auprès de l’école doctorale concernée ;
2. Recevabilité du dossier de candidature (dans les 2 mois suivant la demande) ;
3. Rédaction du mémoire de thèse ;
4. Soutenance de thèse.

Les étapes 3 et 4 requièrent une inscription et la préparation de la thèse en une année. |
| **Université Paris Est** | La procédure de thèse de doctorat travaux d’UPE comprend trois étapes. 1. Recevabilité du dossier de candidature. 2. Rédaction du mémoire de thèse. 3. Soutenance de la thèse. L’étape 1 permet de vérifier que le candidat démontre une activité professionnelle en relation avec le niveau requis par une formation doctorale. L’objectif de cette étape est de vérifier la qualité du dossier du candidat afin de réduire le risque de refus d’autorisation de soutenance. Elle ne requiert pas d’inscription. Les étapes 2 et 3 se déroulent sur une seule année universitaire et requièrent une inscription unique.Pour juger de la recevabilité du dossier, le Département des études doctorales d’UPE désigne un rapporteur titulaire d’une HDR, qui formule une recommandation sur le rejet ou l’acceptation de l’inscription en thèse. Sur cette base, le Président d’UPE décide de l’autorisation d’inscription en doctorat du candidat ou du rejet du dossier. Lorsque l’autorisation d’inscription en doctorat est donnée, le candidat s’inscrit à UPE selon la procédure en vigueur, dans une école doctorale d’UPE et sous la responsabilité de son directeur de thèse.Encadré par son directeur de thèse, le candidat rédige un mémoire de thèse en deux parties : - Une première partie spécifiquement rédigée, présentant de façon unifiée l’ensemble des travaux en les situant par rapport à l’état des connaissances ; - Une seconde partie constituée des copies des travaux les plus marquants, en cohérence avec la première partie.  |
| **Université de Genève (géographie)** | La Thèse sur travaux comprend nécessairement :- des articles scientifiques,- une introduction et une conclusion.Elle peut aussi inclure d’autres types de textes, comme des chapitres d’ouvrage, mais à titre de complément.3 articles sont demandés (120 000 signes chacun).Ils ont tous été soumis à des revues à comité de lecture, et deux au moins ont été acceptés (éventuellement sous réserve de modifications), et un au moins soumis à une revuereconnue selon les critères en vigueur au sein de la discipline comme de premier rang.Un des articles au moins est soumis à une revue de géographie.La candidate est nécessairement le seul ou le premier auteur de chacun des articles. La candidate est le seul auteur d’au moins deux articles.Un article dont la candidate est le premier auteur compte comme un demi article, il doit donc y en avoir deux pour valoir un article en auteur seul.S’il y a plusieurs auteurs, le statut de premier auteur doit être explicite. |

Les collègues qui se sont exprimés en conseil sont très majoritairement opposés à la préparation de thèses sur travaux au sein de l’ED HNFB. Cette opposition est notamment fondée sur la contradiction qui sépare le dispositif envisagé et le temps de la maturation scientifique et ne permet pas de développer les mêmes compétences réflexives et de rédaction dans les deux cas (cf. fiche RNCP). Elle est fondée aussi sur une problématique juridique et déontologique : actuellement on interdit aux doctorants d'avoir dans leur manuscrit de thèse des chapitres publiés par ailleurs à l'identique au motif que le manuscrit de thèse doit être authentiquement nouveau (motif juridique et déontologique - question de l'autoplagiat), tandis qu'on autorise et valide dans l'autre cas la réutilisation de textes publiés comme parties d'une thèse qui n'est plus présentée en tant que telle. On peut y voir une contradiction majeure. En outre, la majorité des membres du conseil considèrent que la qualification de ces docteures et docteurs serait refusée dans la plupart des sections de CNU du secteur. À noter toutefois que deux unités font entendre une voix différente sans que pour autant elle corresponde à une adhésion au dispositif. Par exemple, dans une autre université, le représentant du Crem s’est déjà prononcé favorablement à l’inscription en thèse sur travaux d’un candidat. Quant aux collègues du LHAC, ils sont ouverts à la réflexion et paraissent envisager la possibilité de recourir au dispositif offert par les thèses sur travaux.

***Validation des dossiers de mobilités 2024 - Vague 1***

****

Deux dossiers requièrent l’attention du conseil : pour l’un, la somme demandée est plus importante que ce qui est accordé ; pour l’autre, d’ailleurs non validé par l’UR de référence, la demande ne correspond pas à ce que l’ED est susceptible de financer.

La première vague de demande de mobilité 2024 est plus élevée que celle de 2023 (9682). Il reste donc (approximativement) pour la deuxième vague : 3708,95 euros.

Moyennant la prise en compte d’un élément rectificatif (des pièces manquantes d’un dossier ont été adressées à l’ED modifiant ainsi le total de la somme affectée à la mobilité), le tableau des dépenses est validé par la totalité des membres présents au conseil.

***Validation des dossiers d'aide à la publication des thèses***

L’ED a reçu 2 dossiers sur lesquels les membres du conseil se sont prononcés :

* Hochard Talal (IDEA)

Sujet de thèse : *La philosophie de la résistance de Jack Kerouac : configurations et potentialités de l’authenticité dans La Légende de Duluoz*

Sous la direction de John Bak et Tomas Pospisil (Cotutelle)

* Einrick Stéphane (CRULH)

Sujet de thèse : *Jean de Bertier (1877-1926) : des confins de la Lorraine aux ors de la République : parcours d'un aristocrate à la croisée du militaire, du politique et de l'économique*.

Sous la direction de François Audigier

Chacun de ces docteurs percevra la somme de 1 500 euros pour contribuer à la publication de leurs thèses. Après discussion, cet avis est voté à l’unanimité des membres présents au conseil.

***Points divers***

1. Renouvellement du bureau de l’association Ici’doc
	* Présidente : Roza DJEDI ( I D E A )
	* Vice-président : Dorian MAILLARD (LOTERR)
	* Secrétaire : Ismaël K O N É (ECRITURE)
	* Trésorier : Amadou Lamine NDIAYE (2L2S )
	* Communication : Loubna BELKHEIRI (CERCLE)

Cette année, aucun séminaire ne sera organisé. En revanche, une journée d’étude se tiendra : elle regroupera les interventions des doctorantes et doctorants qui souhaitaient présenter leur travail. L’ED pourra soutenir cette manifestation.

1. Annuaire de l’ED

Manon Kuffer fait remarquer que l’annuaire des doctorantes et doctorants n’est pas à jour et regrette qu’il ne soit pas interactif. Manque une fonction qui permettrait un meilleur repérage des thématiques préparées par les uns, les unes et les autres. Elle suggère d’utiliser un document partagé… La question sera posée à Aude Meziani.

1. Durée des thèses

Katsiaryna Siniapkina relaie une demande des doctorantes et doctorants du Cercle qui s’inquiètent des règles appliquées quant à la durée des thèses. Pour ceux et celles qui ont un métier, préparer une thèse en 6 ans est difficile. Le conseil les rassure en expliquant que chaque cas est examiné au moment des demandes de réinscription. Selon les cas, des dérogations sont accordées.

1. Retour d’une doctorante sur une formation transverse

Manon Kuffer parle de la déception d’une de ses collègues par rapport à la formation à la pédagogie universitaire qu’elle a suivie pendant une semaine, en janvier 2024. Les remarques portent sur les contenus dispensés qui ne sont pas en phase avec les attentes des participantes et participants. La déception est d’autant plus importante que la durée de la formation est longue et que ceux et celles qui la suivent le font pour s’initier à la profession qu’ils et elles souhaitent exercer. Une synthèse des remarques exposées en conseil, complétée par un échange avec la doctorante concernée, sera adressée aux coordinateurs lors d’une réunion sur les formations.

1. Enseignements

Hajer Mestaysser demande si les doctorantes et doctorants qui ne sont pas sous contrat sont obligés de dispenser des cours. Il leur est répondu que cette mission n’est pas une obligation, quel que soit le statut des doctorantes et doctorants. Le choix de dispenser ou non des cours dépend de la carrière envisagée ; il est à affiner avec les composantes de formation.

1. Logos

Françoise Lartillot présente les Journées Logos qui se dérouleront du 20 au 22 juin 2024 à Mannheim sur la thématique du plurilinguisme, de la diversité culturelle, de la diversité médiatique et de genre. Les questions d’hybridité et de transculturalité seront au cœur de la manifestation dont le conseil rappelle l’intérêt pour des raisons scientifiques et humaines.